

À remplir par l'autorité:

Réception guichet

Courrier postal

Date: \_\_\_\_\_

Visa: \_\_\_\_\_

Tribunal de police  
Place de l'Hôtel de Ville 2  
CP 512  
1870 Monthey

## Opposition à un Mandat de répression (AO)

Le corps de la Police municipale de Monthey ne dispose pas de la compétence de maintenir ou d'annuler un mandat de répression concernant une amende d'ordre. En effet, selon la législation en vigueur depuis le 01.01.2013, il est de la compétence du Tribunal de police d'instruire une opposition à un mandat de répression.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous pourriez être astreint à payer des frais de procédure supplémentaires en cas de condamnation par cette autorité, conformément à l'article 20 Ltar (de Fr.50.00 à Fr. 500.00)

Seules les oppositions motivées, dûment signées et transmises par courrier postal, par e-mail où réceptionnées au guichet de la Police municipale de Monthey (Place de l'hôtel de Ville 2) seront prises en considération.

No amende	:	Immatriculation	:
Nom	:	Prénom	:
Date de naissance	:	Origine	:
Adresse	:	NPA; Ville	:
No de tél	:	Détenteur du véhicule:	Oui Non

Motifs de l'opposition (joindre les moyens de preuve éventuels):

Annexes:

Date:

Signature: